



Procédure de Sanction Compétition FFE

Le président du concours ou président du jury complète, signe et fait signer le présent document en deux exemplaires.

Un exemplaire est remis au licencié/ concurrent, l'autre est conservé.

La sanction est à effet immédiat et doit être confirmée par le président du concours ou président du jury, par la saisie informatique obligatoire de la sanction dans les 24 heures sur www.ffe.com

Concours N°		
Lieu		
Date		
N° épreuve (le cas échéant)		
Qualité (Cocher la case)	<input type="checkbox"/> Président du Concours	<input type="checkbox"/> Président du Jury
Nom		
Prénom		
N° Licence FFE		
Déclare infliger	<input type="checkbox"/> Un avertissement	<input type="checkbox"/> Une mise à pied *
A Mlle, Mme, Mr (Rayer la mention inutile)		
Nom		
Prénom		
N° Licence		
Motif justifiant la sanction (<i>l'article du règlement</i>)		
Observations		
Fait à :	Le :	
Signature du Président du Concours ou du Président du Jury :	Signature	
	<input type="text"/>	
Signature du licencié sanctionné et de son représentant si mineur (parent ou accompagnateur) :		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si refus de signature du licencié sanctionné, signature de deux témoins :		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>